

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application du code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants

CONCERTATION PREALABLE A LA

MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE,

COMMUNE NOUVELLE DE CARENTAN-LES-MARAIS, AVEC LE PROJET HOMMAGE AUX HEROS

Objet de la concertation préalable

La concertation préalable porte sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint Hilaire Petitville, commune déléguée de CARENTAN-LES-MARAIS avec le projet Hommage aux héros.

Le projet « Hommage aux héros » fait actuellement l'objet d'une concertation préalable initiée par les porteurs de projet, cette dernière a lieu du 16 août au 7 octobre 2022 et permet une connaissance précise du projet.

Le site pressenti pour l'implantation de ce projet est situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire Petitville sur les parcelles cadastrées section ZE n°13, 17, 75 et 76, ZE n°72 et n°94 et ZD n°27, 4,5, 6 (en partie) et 26 pour environ 32 hectares. Cette emprise est aujourd'hui classée en zone A au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Hilaire-Petitville.

Afin de permettre la réalisation de projets touristiques, éducatifs, et culturels, il est nécessaire de faire évoluer le PLU sous forme de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de Saint-Hilaire-Petitville. Il s'agira de matérialiser sur le zonage du PLU de Saint-Hilaire-Petitville un périmètre défini finement permettant la constructibilité d'une zone pouvant accueillir des projets touristiques, éducatifs et culturels tels que le projet Hommage aux Héros.

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est organisée à l'initiative de la ville de Carentan-les-Marais et par **délibération n°2022.66 du 15 septembre 2022** conformément au code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se tiendra du **lundi 10 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022 inclus**.

Modalités de la concertation préalable

1. Information du public

Un dossier de la concertation présentant les objectifs du projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE avec le projet Hommage aux héros est consultable aux heures d'ouverture au public à la mairie de CARENTAN, Boulevard de Verdun et la mairie déléguée de SAINT HILAIRE PETITVILLE, rue des fleurs.

Les jours et horaires d'ouvertures pour la mairie de CARENTAN et la mairie déléguée de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE sont les suivants :

Lundi : 8h45-12h15 et 13h15-17h45

Mardi : 8h45-12h15 et 13h15-17h45

Mercredi : 8h45-12h15 et 13h15-17h45

Jeudi : 8h45-12h15 et 13h15-17h45

Vendredi : 8h45-12h15 et 13h15-16h45

Il est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de CARENTAN-DE-MARAIS : <https://carentanlesmarais.fr>

2. Dialogue et réflexion collective

- Une première réunion publique se tiendra **le jeudi 13 octobre 2022** dans la salle de théâtre de Carentan, rue de la Halle commune déléguée de CARENTAN à 18h30 ;

- Une seconde réunion publique se tiendra le **Jeudi 27 octobre 2022** à la Salle des fêtes de Saint-Hilaire-Petitville, 6 rue d'Isigny, commune déléguée de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE à 18h30 ;

- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur les registres papier mis à la disposition du public aux heures d'ouverture au public à la mairie de CARENTAN, Boulevard de Verdun et la mairie déléguée de SAINT HILAIRE PETITVILLE, rue des fleurs.

Les différents supports de la concertation seront disponibles au plus tard le 10 octobre 2022, 00h00.

Bilan de la concertation :

Le bilan de la concertation fera l'objet d'une délibération du conseil municipal de Carentan-Les-Marais qui sera notamment diffusée sur le site internet de la commune.